

Pôle
FRANCE

FATT
Fédération Française
de Tennis de Table

Pôle
ESPOIR

LIGUE DE PICARDIE de Tennis de Table

Résidence Belle Vue
rue de Sénéfontaine
appt. D 23 1er étage

Adresse postale :
BP 90966
60009 BEAUVAIS CEDEX



Téléphone : 03 44 02 42 02
Télécopie : 03 44 02 49 25

E-mail : lptt@wanadoo.fr
Site Ligue : <http://www.lptt.net>

*La Ligue de Picardie et ses partenaires présentent
dans le cadre du PARCOURS D'EXCELLENCE SPORTIVE
de la Fédération Française de tennis de table,*

LE DOSSIER DE CANDIDATURE AUX PÔLES FRANCE ET ESPOIR FILIERE D'ACCES AU HAUT NIVEAU 2016 / 2017

*Direction Régionale et Départementale
de la Jeunesse et des Sports de Picardie*



Rectorat d'Amiens



*Cité scolaire
Saint Martin à Amiens*



*Lycée Pierre de La Ramée à
Saint Quentin*



Conseil Régional de Picardie



Conseil Général de la Somme



Amiens Métropole



DOSSIER DE CANDIDATURE AUX PÔLES « FRANCE » ET « ESPOIR »

Ce dossier est destiné aux pongistes candidats à l'entrée ou au maintien dans un Pôle Espoir ou un Pôle France du Parcours d'excellence sportive (PES) de la FFTT.

Les Pôles sont des structures d'entraînement, de formation, et de préparation au haut-niveau.

La candidature à l'entrée en Pôle suppose, de la part des candidats, un engagement réel vers un double objectif, visant la réussite, à terme, au plus haut niveau (Championnats d'Europe, du Monde, jeux Olympiques) et la préparation, au plan des études et de la formation, d'un projet professionnel futur.

Ce projet nécessitant un investissement conséquent, nous attirons l'attention des joueurs et des familles sur ses contraintes financières, organisationnelles, familiales.

Afin de démontrer cet engagement, les candidats à l'inscription devront rédiger quelques lignes sur leur motivation et leur projet sportif et de formation.

Pour les candidats mineurs, les parents devront également rédiger une lettre de motivation précisant leurs attentes et leur engagement dans ce double projet.

Cette accession en Pôle suppose également un engagement financier variable selon les Pôles.

S'agissant des Pôles France, les coûts de pension et formation envisagés pour la prochaine saison seront précisés prochainement.

S'agissant des Pôles Espoir, la Ligue concernée pourra les préciser dans un volet régional du présent dossier.

Le tableau relatif aux aides financières pour les sportifs de haut niveau inscrits en Pôles France sera mis à jour sur le Blog de la DTN.

De manière générale, la présence d'un pongiste en Pôle s'envisage sur un cursus portant sur plusieurs années. Cependant, chaque année, cette présence peut être remise en cause en fonction de l'adaptation au projet et du comportement du sportif.

Dans cet esprit, il est donc obligatoire de remplir le dossier joint, soit pour une première inscription, soit pour un renouvellement d'inscription (dans ce cas ne renseigner que les éléments ayant évolué).

Enfin, il convient de préciser que tous les sportifs sélectionnés dans les différentes structures du PES ou bénéficiant d'aides personnalisées devront signer, avec la FFTT, une convention précisant ces aides ainsi que les droits et obligations, en conformité avec le Code du Sport.

Une présentation globale du PES, incluant Pôles Espoir et Pôles France se trouve sur le Blog DTN, accessible à (Ctrl + clic sur ce lien) <http://wp.me/P13Bs0-s>

Souhaitant que votre enfant se réalise dans ce double projet.

La Direction Technique Nationale

LE PALMARES DES JOUEURS et bénéficiaires DU POLE ESPOIRS.

Aurore Dessaint, le meilleur palmarès français chez les jeunes :

- championne de France minimales (2004), cadette (2006) et juniors (2006, 2007, 2008, 2009),
- championnats d'Europe : ½ finale double mixte cadettes en 2006, 3^e simple juniors, par équipes et double mixte 2008, 6^e du top 10 européen juniors.
- mondial : qualifiée championnats du monde seniors et la qualification Olympique, N° 387 mondiale en 2008

Clément Drop, mieux que Jean-Philippe Gatien au top 10 européen juniors :

Championnats de France : Vice champion de France juniors 2008

- championnats d'Europe : 1^{er} en équipe cadets 2005, ½ finale équipe juniors 2006, Champion d'Europe par équipe juniors 2008, 2^e top 10 européen juniors 2008
- mondial : Numéroté 805 senior en juillet 2006 (junior 1^{ère} année)

Alexandre Gobat :

Demi finaliste du championnat de France individuels minimales 2003 et cadets 2005.

Adrien Duchaussoy :

Demi finaliste du championnat de France simple benjamins 2005.

Mélanie Freytag :

- Vice championne de France individuels minimales et ½ finaliste double Minimales 2007,
- Demi finaliste du championnat de France individuels juniors 2012,

Erwan Leroy :

Championnats de France : ½ finale France double cadets, ¼ finale simple minimales en 2006, Vice champion de France double cadets 2008.

Justine Maertens :

Championnats de France : ¼ finale simple minimales en 2003, ½ finale double cadettes 2004, ¼ finale simple cadettes 2005.

Léo Hersent :

Championnats de France : ¼ finale double benjamins en 2013.

Loa-Line Frete :

Championnats de France : ½ finale simple et vice-championne de France double benjamins en 2015.

Le Pole Espoirs et l'équipe de Picardie aux championnats de France des Régions :

- 2003 : 2^e en minimales filles (Amélie Deguingand, Aurore Dessaint, Justine Maertens, Marion Farout) ;
- 2004 : ½ finale en minimales filles (Aurore Dessaint, Mélanie Ricque, Julie Duchemin, Mélanie Freytag) ;
- 2003 : 2^e en minimales garçons (Antoine Colson, Adrien Duchaussoy, Erwan Leroy, Joris Thomas) ;
- 2008 : ½ finale en cadets (Antoine Colson, Erwan Leroy, Joris Thomas) ;
- 2009 : ½ finale en cadets (Cyprien Borgoo, Antoine Colson, Adrien Duchaussoy, Guillaume Legrand) ;
- 2010 : ½ finale en cadettes (Emeline Bauduin, Sarah Chauvel, Chrline Grugeon, Caroline Petitprez) ;
- 2014 : ½ finale en -13 filles et garçons (Manon Colson, Noa Puchaux, Samuel Da Silva, Corentin Bruyelle, Tristan Hersent).
- 2015 : ½ finale en -13 filles (Loa-Line et Lou Frete, Noa Puchaux), finale en -13 garçons (Vvien Deblock, Denis Dorcescu, Léo Hersent).

Le Pole Espoirs, le CREF aux championnats de France UNSS :

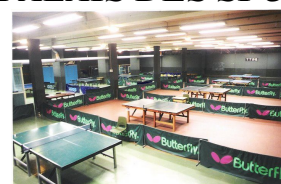
- 2008 : ½ finale, collège Saint Martin (C. Grugeon, A. Colson, A. Duchaussoy, G. Legrand) ;
- 2011 : vice champion de France, lycée La Ramée (C. Borgoo, A. Colson, A. Duchaussoy, G. Legrand).
- 2014 : vice champion de France, collège La Ramée (M. Colson, S. Da Silva, C. Bruyelle, U. Pieyre).

LA SALLE ALBERIC LABAUME



304 rue Gaultier de Rumilly 80000 Amiens.

LE PALAIS DES SPORTS



Rue de Baudreuil 02100 Saint Quentin.

LE PARCOURS D'EXCELLENCE SPORTIVE EN PICARDIE

Le POLE ESPOIRS Picardie se situe à AMIENS sur l'école et le collège Saint-Martin, avec internat.

*Une antenne du POLE ESPOIRS fonctionne à SAINT QUENTIN en partenariat avec le TT St Quentin,
sur collège de METZ exclusivement en externat.*

*Ce choix ne peut être qu'exceptionnel et doit être préalablement discuté avec les responsables de ligue.
Le statut d'interne favorise la concentration du joueur sur son projet sportif et scolaire et doit être privilégié.
En ce sens, les candidatures au Pôle Espoirs sont par nature sur la structure amiénoise.*

Le Pôle Espoirs est sous convention avec le Rectorat et la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports.

Les critères de recrutement.

Le POLE ESPOIRS (primaire et collège), recrute des joueurs si possible moins de 13 ans potentiellement d'un niveau national sous réserve de l'examen des dossiers scolaires et médicaux.

Si peu y parviennent, tous les joueurs disposant du potentiel doivent pouvoir tenter leur chance d'accéder à l'élite.

L'enfant intègre la structure pour une année scolaire. En fin d'année, les familles sollicitent ou pas le maintien de l'enfant pour l'année suivante. Les responsables scolaires et sportifs délibèrent en s'appuyant sur l'année en cours.

Les jeunes internes doivent être aptes à vivre en collectivité éloignés de la famille. Ils doivent être déterminés et matures pour supporter les objectifs sportifs, scolaires durant toute l'année y compris les vacances.

La décision d'intégrer le Pole Espoirs est également un choix familial. Les parents doivent accepter l'emprise du projet sportif, avec son coût, son calendrier, ses nombreux aléas... au détriment de rythme familial.

L'encadrement. *Les renseignements et informations peuvent être sollicités auprès de chaque responsable.*

⇒ Stéphane Hucliez, Conseiller Technique Sportif de Ligue, Brevet d'Etat du 2^e degré, 06 86 76 33 14.

⇒ Claude Thuilliez, Conseiller Technique de Ligue, Brevet d'Etat du 2^e degré, 06 11 42 67 86.

⇒ Loïc Havard, éducateur au TT Saint Quentin, Brevet d'Etat du 1^{er} degré, 06 70 77 46 17.

L'entraînement annuel.

Le Pole Espoirs offre une organisation rarement possible en club pour une réussite scolaire et sportive.

⇒ *Les athlètes du Pôle Espoirs sont systématiquement retenus en stage durant les vacances scolaires.*

A ce jour, les dates de stage connues sont : du 14 au 19 août à Villeneuve sur Lot et du 22 au 26 août à Amiens. La suite du calendrier sera diffusée vers le mois de juin 2016.

⇒ *En temps scolaire, il est quotidien ou biquotidien suivant les emplois du temps des athlètes. Il s'effectue salle Albéric Labaume à Amiens, au Palais des Sports à Saint Quentin ou dans tout autre site suivant les besoins (lycée...).*

Le rythme et le volume d'entraînement peuvent être individualisés en fonction du profil et des caractéristiques de chaque joueur. Les projets sont individuels et ne doivent pas être comparés.

⇒ *En règle générale, les élèves sont libérés en fin de matinée puis à 15h30 ou 16h30 pour s'entraîner jusque 19h.*

⇒ *Au Pôle Espoirs, les joueurs participent aux compétitions UNSS si l'établissement y participe.*

La collaboration avec le club de licenciation.

⇒ *Les joueurs restent licenciés dans leur club avec lequel ils jouent en compétition.*

⇒ *Les entraîneurs de structures peuvent imposer ou interdire la participation à certaines compétitions.*

La scolarité.

LE TENNIS DE TABLE EST UNE OPTION LOURDE, LES OPTIONS SCOLAIRES SE LIMITENT A CELLES OBLIGATOIRES.

Certaines matières (EPS, musique...) peuvent être remplacées par des séquences d'entraînement.

Dans l'établissement Saint Martin,

⇒ *des études surveillées ont lieu chaque soir pour les internes et, si besoin, chaque midi. En cas de difficulté, des cours de soutien peuvent être mis en place.*

⇒ *En 6^e, la langue vivante 1 est l'ANGLAIS et en 4^e la LV2 est l'ESPAGNOL ou l'ALLEMAND.*

Au collège de Metz,

⇒ Les options telle le latin posent des soucis d'emplis du temps.

⇒ En classe de 3^e, la seule option possible est une seconde langue, choisie entre l'anglais, l'espagnol et l'italien.

Le suivi médical.

Il est obligatoire et préventif (examens dentaires, cardiaques, analyses de sang, entretiens psychologue). Les familles en sont responsables mais dans la mesure du possible, les cadres techniques le coordonnent pour le faciliter. Les prescriptions pour soins ou traumatologie sont prises en charge par les CPAM et mutuelles des familles.

Les déplacements.

⇒ Les trajets entre l'établissement scolaire et la salle d'entraînement sont généralement encadrés soit par le personnel de l'établissement scolaire, soit par un responsable sportif, soit effectués en autonomie avec l'autorisation parentale insérée au règlement du Pôle Espoirs.

⇒ Certains déplacements tels que ceux engendrés par les visites médicales peuvent être effectués en véhicule.

L'échéancier du recrutement 2016.

⇒ Des séances d'information et de visite se tiendront dans les établissements comme suit :

* école primaire et collège Saint Martin, 68 rue Delpech à Amiens, le **Vendredi 25 mars à 15h, au collège.**

* collège de Metz, 2 rue de Metz à Saint Quentin : contacter Monsieur Havard.

Confirmer votre présence auprès du responsable par téléphone au plus tard une semaine avant la visite.

⇒ Les candidatures au Pole Espoirs seront adressées à la FFFT ET à la ligue Picardie pour le Vendredi **1 avril à :**

➤ FFFT, Monsieur le DTN, 3 rue Dieudonné Coste, BO 40348, 75625 Paris cedex 1

➤ Ligue de Picardie, Claude Thuilliez 1 ter rue du terrain 80480 Pont de Metz

⇒ En cas de besoin, certains des candidats pourraient être convoqués à un regroupement.

⇒ La Commission Nationale d'Admission se réunira le 20 avril 2016.

EVALUEZ VOTRE BUDGET 2016 - 2017

Les coûts.

➤ Les frais de scolarité, demi-pension et internat sont à la charge des familles ainsi qu'un forfait de **300 €** annuel pour participation aux frais de fonctionnement et de stages auxquels les joueurs sont convoqués par la ligue de Picardie.

➤ Les joueurs licenciés hors Picardie devront s'acquitter auprès de la ligue de Picardie d'une participation de **2000€** par an, y compris les frais de stage mais non compris les frais de scolarité et d'internat dus à l'établissement scolaire.

Les aides.

Chacun peut solliciter des aides variables suivant le profil du joueur et propres à chaque instance :

➤ si un joueur a plus de 12 ans et est inscrit sur liste espoirs, il pourra solliciter une bourse du Conseil Régional ;

➤ les Conseil Généraux ont des critères qui leurs sont propres ;

➤ les comités départementaux et les clubs peuvent être sollicités également suivants des critères spécifiques ;

➤ suivant ses possibilités budgétaires, la Ligue de Picardie peut accorder une aide matérielle (raquettes, bons d'achat, vêtements) et, peut éventuellement aider financièrement certaines familles du Pole Espoirs suivant leurs revenus.

	Les sommes détaillées ci-dessous n'ont qu'une valeur indicative pour évaluer votre budget.	Collège Saint Martin	collège De Metz	VOTRE BUDGET :
Les charges.	Pension payée à l'établissement scolaire :	2723 €		
	1/2 pension payée à l'établissement scolaire :	1014 €	600 €	
	Frais de scolarité versés à l'établissement scolaire :	299 €		
	Frais annexes versés à l'établissement scolaire :	40 €		
	Frais de stages versés à la Ligue pour les joueurs picards :	300 €	300 €	
	Pôle, frais supplémentaire si licencié hors Picardie :	2000 €	2000 €	
Les aides possibles.	Bourse nationale des collèges, suivant les revenus :			
	Prime à l'internat, suivant les revenus :			
	Bourse départementale au transport suivant les revenus :			
	Conseils Généraux, allocation scolarité, justifiée par le TT :			
	Subvention Conseil Régional si +12 ans sur liste Espoirs :			
	Conseils Départementaux :			
	Comité Départemental :			
Clubs :				

REGLEMENT DU POLE ESPOIRS DE LA LIGUE DE PICARDIE.
ANNEE SCOLAIRE 2016 – 2017

Nom :	Prénom :	classe :	Interne ou 1/2 Pension
COLLEGE SAINT MARTIN – COLLEGE LA RAMEE			<i>(Rayer)</i>

Article 1, ACCEPTATION DES REGLEMENTS.

Les élèves et leurs responsables légaux acceptent le présent règlement et ceux des locaux scolaires et d'entraînement. Ils acceptent également le pouvoir de décision du responsable technique dans le domaine sportif.

Article 2, L'OBJECTIF.

Les structures offrent des conditions de travail favorables pour atteindre le meilleur niveau pongiste tout en poursuivant une scolarité normale.

⇒ Chaque joueur est admis pour l'année scolaire précisée en tête de ce document. Comme indiqué à l'article 12 ci-après, la ligue et l'établissement scolaire ne peuvent s'engager à maintenir les sportifs pour l'année suivante.

Article 3, LE RYTHME HEBDOMADAIRE ET ANNUEL.

Les chefs des établissements scolaires aménagent au mieux les horaires pour libérer les élèves en fin de matinée et le plus tôt possible chaque après-midi.

Ces horaires sont ensuite individualisés par les entraîneurs pour être adaptés aux rythmes, objectifs et contraintes de chaque enfant.

⇒ **PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES, LES ATHLÈTES DU POLE ESPOIRS SONT SYSTÉMATIQUEMENT CONVOQUES EN STAGE. LES PARENTS S'ENGAGENT SUR LA DISPONIBILITE DES ENFANTS.**

A ce jour, les dates de stage connues sont : du 14 au 19 août à Villeneuve sur Lot et du 22 au 26 août à Amiens. La suite du calendrier sera diffusée vers le mois de juin 2016.

Article 4, L'ORGANISATION SCOLAIRE.

LE TENNIS DE TABLE EST UNE OPTION LOURDE. LES OPTIONS SE REDUISENT NECESSAIREMENT A CELLES DITES OBLIGATOIRES AFIN DE PERMETTRE LES AMENAGEMENTS D'EMPLOI DU TEMPS.

⇒ La participation des joueurs aux sorties scolaires (classe de neige, de langue étrangères, . . .) seront préalablement soumis à l'accord du responsable sportif qui émettra un avis tenant compte du programme sportif des enfants concernés.

⇒ Certaines matières scolaires (EPS, musique...) peuvent être remplacées par une séance d'entraînement, ponctuellement, ou régulièrement.

Au collège Saint Martin, l'enseignement religieux est facultatif pour les sportifs,

⇒ en 6^e, la LVI est l'ANGLAIS, en 4^e, la LV2 est l'ESPAGNOL ou l'ALLEMAND,

⇒ les options sont limitées dans la mesure des contraintes d'emploi du temps, par exemple le Latin sera impossible.

Au collège de Metz,

⇒ les options telle le latin posent des soucis d'emplois du temps,

⇒ en classe de 3^e, la seule option possible est une seconde langue, choisie entre l'anglais, l'espagnol et l'italien.

Article 5, L'ASSIDUITE.

Les entraînements de Tennis de table sont considérés comme faisant partie de l'emploi du temps des joueurs. En ce sens, l'assiduité est obligatoire. Le comportement et les résultats du joueur sont appréciés en conséquence.

Seul l'entraîneur, et le chef d'établissement, ont toutes latitudes pour autoriser une absence.

Article 6, LE SUIVI SCOLAIRE.

Le chef d'établissement a toute latitude pour adapter le suivi scolaire à la charge de travail des élèves sportifs.

Au Pôle Espoirs, les joueurs participent aux compétitions UNSS si l'établissement y participe.

Article 6 bis, LE SUIVI SPORTIF.

Le responsable sportif a toute latitude pour adapter le suivi sportif à la charge de travail de ce chacun des sportifs.

Article 6 ter, COMPORTEMENT.

Le comportement de l'enfant dans tous les instants et lieux devra être irréprochable. En cas de fautes, le renvoi pourra être décidé et la participation aux frais de fonctionnement due par la famille restera exigible.

Article 7, SUIVI MEDICAL.

Les élèves doivent obligatoirement satisfaire le suivi médical dont le contenu est défini par le Ministère des Sports. Il est de la responsabilité des familles.

La ligue le facilite en l'organisant au mieux de ses possibilités et le prend en charge pour les joueurs du Pôle Espoirs.

⇒ Les prescriptions de soins ou de traumatologie sont prises en charge dans le cadre de l'assurance maladie familiale.

⇒ Les parents fournissent les informations médicales relatives aux soins ou traitements que suivent les enfants.

Les parents **ACCEPTENT** :

⇒ l'intervention d'un psychologue pour évaluation du profil de l'enfant,

⇒ les prélèvements sanguins prescrits par le médecin dans le cadre du suivi médical et les contrôles anti dopage.

⇒ d'organiser les examens spécialisés (dentaires, cardiaque...) sollicités dans le cadre de directives ministérielles.

⇒ qu'en cas d'urgence, les responsables fassent appel à SOS médecin ou transfèrent l'enfant au Centre Hospitalier, service des urgences.

Article 8, LES DEPLACEMENTS.

Les entraînements sont organisés dans la salle Albéric Labaume, 304 rue Gaultier de Rumilly à Amiens ou au Palais des Sports avenue de Remicourt à Saint Quentin.

⇒ **Les collégiens de Saint Martin** se rendent à la salle soit encadrés par le personnel de l'établissement, soit par les entraîneurs, soit par leur propres moyens. Les internes sont raccompagnés au collège par un entraîneur. Les externes sont libérés directement à la salle d'entraînement.

Les parents autorisent leur enfant à se déplacer en autonomie pour tous ou certains déplacements qui devront être convenus.

⇒ **Les collégiens du collège de Metz se rendent à la salle (rayer la mauvaise mention) :**

A PIED EN AUTONOMIE

ENCADRE PAR UN RESPONSABLE SPORTIF

Ils sont libérés directement à la salle d'entraînement.

Article 9, L'ACTIVITE PONGISTE FEDERALE.

Les joueurs restent licenciés dans leur club d'origine. Une mutation ne doit servir qu'un réel besoin d'évolution.

Les joueurs participent obligatoirement au Critérium Fédéral ainsi qu'à toutes les compétitions (TOP, finales, . . .) et stages pour lesquels une instance fédérale les sélectionne. Ce programme peut être individualisé par le responsable qui peut intervenir auprès des clubs pour l'adapter

LES DECISIONS DU RESPONSABLE DE LA STRUCTURE S'IMPOSENT A TOUTE AUTRE. DANS LE CAS CONTRAIRE, LIGUE OU COMITES POURRAIENT REVENIR SUR LES AIDES FINANCIERES ACCORDEES.

Article 10, LE FINANCEMENT.

Les frais de pension et de scolarité sont à la charge de la famille et payés directement auprès de l'établissement scolaire.

⇒ Les frais de déplacement, de voyage, d'équipement individuel... sont également à la charge de la famille.

⇒ Le matériel individuel (raquettes...) est à la charge financière des parents et doit être concerté avec l'entraîneur.

⇒ La famille s'engage à verser à la Ligue de Picardie pour le Pôle Espoirs, avant le **28 février 2017** une participation aux frais de fonctionnement et de stage, correspondant à :

➤ 300€ incluant les stages pour les joueurs picards ;

➤ 2000 € incluant les stages pour les joueurs licenciés hors Picardie.

⇒ Les familles peuvent solliciter une participation financière auprès de leur club et comité départemental.

Article 11, DROIT D'UTILISATION D'IMAGE.

Les parents acceptent l'usage de l'image de l'enfant à des fins de promotion ou d'information, quelle qu'en soit la forme.

Article 12, LA CONTINUATION.

En fin d'année scolaire, la famille sollicite ou pas le maintien de leur enfant. Celui-ci est soumis à l'approbation des responsables suivant les résultats scolaires et sportifs, le comportement et de la motivation du joueur.

Date : 2016, signature du (de la) joueur (euse) :

des parents :

***Vous devez confirmer votre présence à la réunion d'information du
Vendredi 25 mars 15h au collège Saint-Martin, (68 rue Delpech à Amiens)
auprès de Claude Thuilliez (thuilliez.claude@orange.fr).***

***A l'issue de cette réunion, vous ne disposerez que de quelques jours pour retourner votre
dossier de candidature des 4 pages suivantes.***

***Vous pouvez éventuellement le retourner dès maintenant accompagné des documents
demandés.***

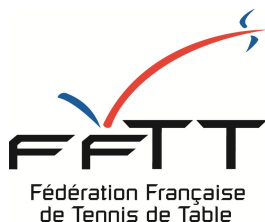
***Dans tous les cas, ce dossier devra parvenir au plus tard
POUR LE 1 AVRIL 2016
aux 2 destinataires suivants :***

à

***➤ Fédération Française de Tennis de Table, Monsieur le DTN, Pôle Haut-Niveau
3 rue Dieudonné Costes, BP 40 348, 75625 Paris Cedex 13
Tél. 01.53.94.50.34 - Fax 01.53.94.50.40***

ET à

***➤ Ligue de Picardie Tennis de Table, Claude Thuilliez,
1 ter rue du terrain 80480 Pont de Metz.***



DOSSIER DE CANDIDATURE A RETOURNER POUR LE 1 AVRIL 2016
➤ à Fédération Française de Tennis de Table, Monsieur le DTN, Pôle Haut-Niveau
3 rue Dieudonné Costes, BP 40 348, 75625 Paris Cedex 13
Tél. 01.53.94.50.34 - Fax 01.53.94.50.40
➤ et à Ligue de Picardie Tennis de Table, Claude Thuilliez,
1 ter rue du terrain 80480 Pont de Metz.

DOSSIER DE CANDIDATURE POLE FRANCE / POLE ESPOIR Saison 2016 /2017

(Cocher la case correspondante)

1^{ère} candidature Renouvellement (ne remplir que NOM, Prénom et éléments ayant changé)

ÉTAT CIVIL

NOM, Prénoms :

Date de naissance : Nationalité : Sexe :

Adresse :

Code Postal :

--	--	--	--	--	--

Commune :

N° portable personnel :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Adresse mail personnelle :@.....

Êtes-vous à la charge de vos parents ? OUI ▲ NON ▲

Parents ou tuteurs légaux :

N° tél travail de la mère : N° portable de la mère :

N° tel travail du père : N° portable du père :

Adresse mail de la mère :

Adresse mail du père :

CHOIX DU POLE (en cas de choix multiple, préciser l'ordre de priorité par le chiffre correspondant)

Pôle Espoir : préciser le Pôle choisi (préciser la Ligue de rattachement)... **PICARDIE AMIENS / INTERNAT ou EXTERNAT (rayer)**

Pôle France : Pôle France Jeune Tours ▲ Pôle France Nancy ▲ Pôle France Nantes ▲ Pôle France Insep ▲

SITUATION SPORTIVE

N° de licence :

Club saison 2015/2016 : Président :

Ligue :

Adresse :

Code Postal : Commune :

N° tél. club :

Adresse mail club :

Nom et Prénom de l'Entraîneur :

Tel mobile de l'Entraîneur :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Adresse mail de l'Entraîneur :@.....

Joueur (joueuse) Professionnel(le) sous contrat : OUI ▲ NON ▲

Classement Actuel :françaismondial

Meilleures Performances Obtenues :

SITUATION SCOLAIRE OU SOCIO PROFESSIONNELLE

(cocher la case correspondante)

Collégien(ne)

Lycéen(ne)

Étudiant(e)

Autre situation (à préciser) :

(cocher la case correspondante)

Modalités d'études actuelles :

En établissement :

A distance :

Etablissement traditionnel ou « à distance » fréquenté actuellement :

Nom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

N° tél :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Diplômes obtenus actuellement (Brevet, Baccalauréat, Études supérieures...) :

Êtes-vous boursier(e) (cocher la case correspondante) : OUI NON

Classe actuelle :

Langues pratiquées : LV1 LV2

Etudes envisagées l'an prochain :

SITUATION MEDICALE

Joindre une photocopie des pages du carnet de santé (sauf renouvellement si inchangé) relatives à :

- ✓ Pathologies au long cours, allergies, antécédents familiaux
- ✓ Dernière page de Surveillance médicale (ou dernier examen effectué)
- ✓ Vaccinations

Joindre (sauf renouvellement) une lettre de motivation manuscrite indiquant les raisons de votre demande ; pour les mineurs joindre également une lettre d'engagement des parents.

Joindre le livret scolaire de l'année en cours et de l'année précédente (sauf renouvellement).

Fait à le

Signature du candidat(e) :

Signature des parents ou tuteurs légaux :

Ce dossier et les pièces demandées devront être transmis pour :

- ✓ le **vendredi 25 mars 2016**, pour les entrées en **pôles France**
- ✓ le **vendredi 01 avril 2016**, pour les entrées en **pôles Espoir**

Pour une candidature en Pôle France	Pour une candidature en Pôle Espoir	
Dossier à retourner par voie postale : FFTT – à l'attention de M. le DTN 3, Rue Dieudonné Costes BP 40348 75625 Paris cedex 13	Dossier à retourner par voie postale : FFTT – à l'attention du DTN 3, Rue Dieudonné Costes BP 40348 75625 Paris cedex 13	Dossier à retourner par voie postale au Président de la Ligue concernée. Cette dernière instruit le dossier et fait remonter ses propositions à la DTN pour le vendredi 08 avril 2016
Commission d'admission : 30 mars 2016 (FFTT)	Commission d'admission : 20 avril 2016 (FFTT)	

REGLEMENT DU POLE ESPOIRS DE LA LIGUE DE PICARDIE.
ANNEE SCOLAIRE 2016 – 2017

Nom :	Prénom :	classe :	Interne ou 1/2 Pension
COLLEGE SAINT MARTIN – COLLEGE LA RAMEE			<i>(Rayer)</i>

Article 1, ACCEPTATION DES REGLEMENTS.

Les élèves et leurs responsables légaux acceptent le présent règlement et ceux des locaux scolaires et d'entraînement. Ils acceptent également le pouvoir de décision du responsable technique dans le domaine sportif.

Article 2, L'OBJECTIF.

Les structures offrent des conditions de travail favorables pour atteindre le meilleur niveau pongiste tout en poursuivant une scolarité normale.

⇒ Chaque joueur est admis pour l'année scolaire précisée en tête de ce document. Comme indiqué à l'article 12 ci-après, la ligue et l'établissement scolaire ne peuvent s'engager à maintenir les sportifs pour l'année suivante.

Article 3, LE RYTHME HEBDOMADAIRE ET ANNUEL.

Les chefs des établissements scolaires aménagent au mieux les horaires pour libérer les élèves en fin de matinée et le plus tôt possible chaque après-midi.

Ces horaires sont ensuite individualisés par les entraîneurs pour être adaptés aux rythmes, objectifs et contraintes de chaque enfant.

⇒ **PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES, LES ATHLÈTES DU POLE ESPOIRS SONT SYSTÉMATIQUEMENT CONVOQUES EN STAGE. LES PARENTS S'ENGAGENT SUR LA DISPONIBILITE DES ENFANTS.**

A ce jour, les dates de stage connues sont : du 14 au 19 août à Villeneuve sur Lot et du 22 au 26 août à Amiens. La suite du calendrier sera diffusée vers le mois de juin 2016.

Article 4, L'ORGANISATION SCOLAIRE.

LE TENNIS DE TABLE EST UNE OPTION LOURDE. LES OPTIONS SE REDUISENT NECESSAIREMENT A CELLES DITES OBLIGATOIRES AFIN DE PERMETTRE LES AMENAGEMENTS D'EMPLOI DU TEMPS.

⇒ La participation des joueurs aux sorties scolaires (classe de neige, de langue étrangères, . . .) seront préalablement soumis à l'accord du responsable sportif qui émettra un avis tenant compte du programme sportif des enfants concernés.

⇒ Certaines matières scolaires (EPS...) peuvent être remplacées par une séance d'entraînement, ponctuellement, ou régulièrement.

Au collège Saint Martin, l'enseignement religieux est facultatif pour les sportifs,

⇒ en 6^e, la LVI est l'ANGLAIS, en 4^e, la LV2 est l'ESPAGNOL ou l'ALLEMAND,

⇒ les options sont limitées dans la mesure des contraintes d'emploi du temps, par exemple le Latin sera impossible.

Au collège de Metz,

⇒ les options telle le latin posent des soucis d'emplois du temps,

⇒ en classe de 3^e, la seule option possible est une seconde langue, choisie entre l'anglais, l'espagnol et l'italien.

Article 5, L'ASSIDUITE.

Les entraînements de Tennis de table sont considérés comme faisant partie de l'emploi du temps des joueurs. En ce sens, l'assiduité est obligatoire. Le comportement et les résultats du joueur sont appréciés en conséquence.

Seul l'entraîneur, et le chef d'établissement, ont toutes latitudes pour autoriser une absence.

Article 6, LE SUIVI SCOLAIRE.

Le chef d'établissement a toute latitude pour adapter le suivi scolaire à la charge de travail des élèves sportifs.

Au Pôle Espoirs, les joueurs participent aux compétitions UNSS si l'établissement y participe.

Article 6 bis, LE SUIVI SPORTIF.

Le responsable sportif a toute latitude pour adapter le suivi sportif à la charge de travail de ce chacun des sportifs.

Article 6 ter, COMPORTEMENT.

Le comportement de l'enfant dans tous les instants et lieux devra être irréprochable. En cas de fautes, le renvoi pourra être décidé et la participation aux frais de fonctionnement due par la famille restera exigible.

Article 7, SUIVI MEDICAL.

Les élèves doivent obligatoirement satisfaire le suivi médical dont le contenu est défini par le Ministère des Sports. Il est de la responsabilité des familles.

La ligue le facilite en l'organisant au mieux de ses possibilités et le prend en charge pour les joueurs du Pôle Espoirs.

⇒ Les prescriptions de soins ou de traumatologie sont prises en charge dans le cadre de l'assurance maladie familiale.

⇒ Les parents fournissent les informations médicales relatives aux soins ou traitements que suivent les enfants.

Les parents **ACCEPTENT** :

⇒ l'intervention d'un psychologue pour évaluation du profil de l'enfant,

⇒ les prélèvements sanguins prescrits par le médecin dans le cadre du suivi médical et les contrôles anti dopage.

⇒ d'organiser les examens spécialisés (dentaires, cardiaque...) sollicités dans le cadre de directives ministérielles.

⇒ qu'en cas d'urgence, les responsables fassent appel à SOS médecin ou transfèrent l'enfant au Centre Hospitalier, service des urgences.

Article 8, LES DEPLACEMENTS.

Les entraînements sont organisés dans la salle Albéric Labaume, 304 rue Gaultier de Rumilly à Amiens ou au Palais des Sports avenue de Remicourt à Saint Quentin.

⇒ **Les collégiens de Saint Martin** se rendent à la salle soit encadrés par le personnel de l'établissement, soit par les entraîneurs, soit par leur propres moyens. Les internes sont raccompagnés au collège par un entraîneur. Les externes sont libérés directement à la salle d'entraînement.

Les parents autorisent leur enfant à se déplacer en autonomie pour tous ou certains déplacements qui devront être convenus.

⇒ **Les collégiens du collège de Metz se rendent à la salle (rayer la mauvaise mention) :**

A PIED EN AUTONOMIE

ENCADRE PAR UN RESPONSABLE SPORTIF

Ils sont libérés directement à la salle d'entraînement.

Article 9, L'ACTIVITE PONGISTE FEDERALE.

Les joueurs restent licenciés dans leur club d'origine. Une mutation ne doit servir qu'un réel besoin d'évolution.

Les joueurs participent obligatoirement au Critérium Fédéral ainsi qu'à toutes les compétitions (TOP, finales, . . .) et stages pour lesquels une instance fédérale les sélectionne. Ce programme peut être individualisé par le responsable qui peut intervenir auprès des clubs pour l'adapter

LES DECISIONS DU RESPONSABLE DE LA STRUCTURE S'IMPOSENT A TOUTE AUTRE. DANS LE CAS CONTRAIRE, LIGUE OU COMITES POURRAIENT REVENIR SUR LES AIDES FINANCIERES ACCORDEES.

Article 10, LE FINANCEMENT.

Les frais de pension et de scolarité sont à la charge de la famille et payés directement auprès de l'établissement scolaire.

⇒ Les frais de déplacement, de voyage, d'équipement individuel... sont également à la charge de la famille.

⇒ Le matériel individuel (raquettes...) est à la charge financière des parents et doit être concerté avec l'entraîneur.

⇒ La famille s'engage à verser à la Ligue de Picardie pour le Pôle Espoirs, avant le **28 février 2017** une participation aux frais de fonctionnement et de stage, correspondant à :

➤ 300€ incluant les stages pour les joueurs picards ;

➤ 2000 € incluant les stages pour les joueurs licenciés hors Picardie.

⇒ Les familles peuvent solliciter une participation financière auprès de leur club et comité départemental.

Article 11, DROIT D'UTILISATION D'IMAGE.

Les parents acceptent l'usage de l'image de l'enfant à des fins de promotion ou d'information, quelle qu'en soit la forme.

Article 12, LA CONTINUATION.

En fin d'année scolaire, la famille sollicite ou pas le maintien de leur enfant. Celui-ci est soumis à l'approbation des responsables suivant les résultats scolaires et sportifs, le comportement et de la motivation du joueur.

Date : 2016, signature du (de la) joueur (euse) :

des parents :